

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60249-2-2

1985

AMENDEMENT 5
AMENDMENT 5
2000-03

Amendement 5

Matériaux de base pour circuits imprimés –

**Partie 2:
Spécifications –
Spécification n° 2: Feuille de papier cellulose
phénolique recouverte de cuivre,
de qualité économique**

Amendment 5

Base materials for printed circuits –

**Part 2:
Specifications –
Specification No. 2: Phenolic cellulose paper
copper-clad laminated sheet, economic quality**

© IEC 2000 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission 3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
Telefax: +41 22 919 0300 e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

F

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 52 de la CEI: Circuits imprimés.

Cet amendement incorpore l'amendement 3 (1993) et l'amendement 4 (1994).

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
52/836/FDIS	52/847/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Une ligne verticale dans la marge indique le texte de l'amendement 5.

Page 8

4 Propriétés électriques

Modifier le tableau I comme suit:

Tableau I

Propriété	Méthode d'essai (paragraphe de la CEI 60249-1)	Exigences
Corrosion de surface	2.4	A l'étude
Corrosion de bord	2.5	A l'étude
Permittivité relative après chaleur humide et reprise	2.7	La valeur moyenne ne doit pas être supérieure à 5,5
Facteur de dissipation diélectrique après chaleur humide et reprise	2.7	La valeur moyenne ne doit pas être supérieure à 0,1
Résistance superficielle après chaleur humide et reprise	2.2	10 MΩ min.
Résistivité transversale après chaleur humide et reprise	2.3	10 MΩm min.

Page 12

5.3 Courbure et vrillage maximaux

Remplacer le titre par le nouveau titre suivant:

5.3 Courbure et vrillage